



## DEC21029DAJ

Décision du 22 mars 2021 portant renouvellement du mandat de Mme Nathalie MUNIER-JOLAIN en qualité de Présidente du Centre de recherche Bourgogne-Franche-Comté

## Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 8 février 2017 portant nomination de Mme Nathalie MUNIER-JOLAIN, en qualité de Présidente du Centre de recherche INRA de Dijon pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017,

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (note de service 2020-02) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour l'agriculture pour l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

## Décide:

## Article 1:

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, Mme Nathalie MUNIER-JOLAIN, Directrice de Recherche, est renouvelée dans ses fonctions de Présidente du Centre de recherche Bourgogne-Franche-Comté pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 22 mars 2021

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN